



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

- ARRETES DU PRESIDENT -

Semaine 11 – 15 au 21 mars 2021

---



# SOMMAIRE

---

## ARRETES DU PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

|                                                                                                                                                                                  |   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| - Arrêtés portant agrément .....                                                                                                                                                 | 1 |
| • Arrêté portant agrément de la directrice par intérim de l'Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture (IFAP) du Lycée des métiers et des services Camille Claudel ..... | 2 |
| • Arrêté portant agrément de la directrice par intérim de l'Institut de Formation d'Aide-Soignant (IFAS) du Lycée des métiers et des services Camille Claudel .....              | 4 |

# ARRETES PORTANT AGREMENT



**ARRETE PORTANT AGREMENT DE MADAME PATRICIA VIEL  
EN QUALITE DE DIRECTRICE PAR INTERIM DE  
L'INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (IFAP)  
DU LYCEE DES METIERS ET DES SERVICES CAMILLE CLAUDEL**

Le Président du Conseil Régional de Normandie,

- vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.4383-3 et R.4383-2 à R.4383-5,  
vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,  
vu l'arrêté du Ministère de la Santé et des sports du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts et de leurs directeurs,

- CONSIDERANT la demande d'agrément déposée par Mme Anne CHARRIERAS Inspectrice de l'Education nationale et reçue par courrier électronique le 30 novembre 2020,  
CONSIDERANT les pièces du dossier de Mme Patricia VIEL,  
CONSIDERANT l'avis favorable de l'Agence Régionale de Santé en date du 19 janvier 2021,

**ARRETE**

**Article 1**

Madame Patricia VIEL, est agréée en qualité de Directrice par intérim de l'institut de formation d'auxiliaire de puériculture du lycée des métiers et des services Camille Claudel pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 Août 2021.

**Article 2**

Le présent arrêté prend effet à compter de sa notification à Madame Patricia VIEL et de sa publication au recueil des actes administratifs de la Région.

**Article 3**

L'agrément peut être retiré, après mise en demeure et par décision motivée, lorsque les conditions fixées à l'article R 4383-4 du code de la santé publique ne sont plus remplies.

#### Article 4

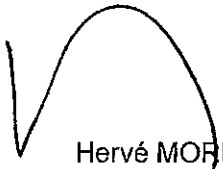
Le Directeur Général des Services de la Région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région et notifié à l'intéressée, et dont une copie sera transmise au Proviseur du lycée des métiers et des services Camille Claudel et au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

#### Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la Juridiction administrative dans un délai de deux mois à partir de sa publication, affichage ou notification.

Fait à Caen, le - 5 FEV. 2021

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE  
NORMANDIE



Hervé MORIN

Notifié à Madame Patricia VIEL Directrice par intérim de l'IFAP du lycée des métiers et des services Camille Claudel le 08 FEV. 2021

Copie à Monsieur le Proviseur du Lycée des métiers et des services Camille Claudel le 12 FEV. 2021

Copie à Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé le 12 FEV. 2021

Transmis pour publication au recueil des actes administratifs de la Région le 12 FEV. 2021



**ARRETE PORTANT AGREMENT DE MADAME FLORENCE LIENART  
EN QUALITE DE DIRECTRICE PAR INTERIM DE  
L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDE SOIGNANT (IFAS)  
DU LYCEE DES METIERS ET DES SERVICES CAMILLE CLAUDEL**

Le Président du Conseil Régional de Normandie,

- vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.4383-3 et R.4383-2 à R.4383-5,
- vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- vu l'arrêté du Ministère de la Santé et des sports du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts et de leurs directeurs,

- CONSIDERANT la demande d'agrément déposée par Mme Anne CHARRIERAS Inspectrice de l'Education nationale et reçue par courrier électronique le 30 novembre 2020,
- CONSIDERANT les pièces du dossier de Mme Florence LIENART,
- CONSIDERANT l'avis favorable de l'Agence Régionale de Santé en date du 19 janvier 2021,

**ARRETE**

**Article 1**

Madame Florence LIENART, est agréée en qualité de Directrice par intérim de l'institut de formation d'aide-soignant du lycée des métiers et des services Camille Claudel pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 Août 2021.

**Article 2**

Le présent arrêté prend effet à compter de sa notification à Madame Florence LIENART et de sa publication au recueil des actes administratifs de la Région.

**Article 3**

L'agrément peut être retiré, après mise en demeure et par décision motivée, lorsque les conditions fixées à l'article R 4383-4 du code de la santé publique ne sont plus remplies.

#### Article 4

Le Directeur Général des Services de la Région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région et notifié à l'intéressée, et dont une copie sera transmise au Proviseur du lycée des métiers et des services Camille Claudel et au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

#### Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la Juridiction administrative dans un délai de deux mois à partir de sa publication, affichage ou notification.

Fait à Caen, le - 5 FEV. 2021

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE  
NORMANDIE



Hervé MORIN

Notifié à Madame Florence LIENART Directrice par intérim de l'IFAS du lycée des métiers et des services  
Camille Claudel le 08 FEV. 2021

Copie à Monsieur le Proviseur du Lycée des métiers et des services Camille Claudel le 12 FEV. 2021

Copie à Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé le 12 FEV. 2021

Transmis pour publication au recueil des actes administratifs de la Région le 12 FEV. 2021

